

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 24 Mars 1836.

3^e Division

1^{er} Bureau

Beaux-Arts

Académie
de France
à Rome.

Cours
d'Archéologie

Monsieur le Directeur
j'ai donné connaissance à l'Académie
des Beaux-Arts de la proposition
que vous avez faite d'établir un
Cours d'Antiquité pour les Pensionnaires
du Roi à l'Académie de France
à Rome.

L'Académie a pensé que
les élèves retireraient un grand avantage
de ce Cours fait annuellement & sur
les lieux mêmes où se trouvent les
Monuments, mais qu'il serait bon
cependant de ne rendre cette institution
définitive qu'après en avoir fait l'essai
pendant trois années.

J'adopte votre proposition,
Monsieur le Directeur, sauf les
modifications indiquées par l'Académie
en conséquence: Un Cours d'Archéologie
aura lieu en faveur des Pensionnaires
du Roi à Rome pendant les
années 1836, 1837 et 1838, et

à M. le Directeur de l'Académie de France
à Rome.

et M. le Professeur Hibby
 que vous avez désigné sera chargé de
 ce Cours avec un traitement annuel
 de 600 francs imputables sur le
 Crédit de l'Académie de France
 à Rome.

À l'expiration de l'année 1838
 j'examinerai sur votre Rapport et
 d'après les résultats que le Cours
 d'Archéologie aura pu produire, s'il
 convient d'en rendre l'institution définitive.

Agnez, Monsieur le Directeur,
 l'assurance de ma Considération distinguée

Le Duc de France
 Ministre de l'Intérieur
 Montalivet